Centre de santé et de services sociaux
Lucille-Teasdale

ANNEXE 2

Décompte des drogues contrôlées

Installation : _____ Unité : _____

Année : _____ Mois/Jour	Heure	Ativan 0.5 mg	Ativan 1.0 mg	Ativan 2.0 mg	Ativan 4.0 mg/ml	Restoril 15 mg	Rivotril 0.25 mg	Rivotril 0.5 mg	Serax 10 mg	Serax 5 mg ½ co de 10 mg	Serax 7.5 mg ½ co de 15 mg	Serax 15 mg	Serax 30 mg											Signatures (La médication devra toujours être contrôlée par deux infirmières ou deux infirmières-auxiliaires, soit celle qui débute son service et celle qui termine son service)	